GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

4e Plan national santé environnement

RAPPORT FINAL



ÉDITORIAL

Un environnement sain est le socle d'une société en bonne santé.

Les conséquences des épisodes caniculaires extrêmes de cet été 2026 nous rappellent avec acuité que l'état de notre planète conditionne notre santé, à l'échelle individuelle, collective et intergénérationnelle. Ce n'est plus seulement un sujet de recherche ou d'étude, c'est une réalité vécue, dans les corps et dans les territoires.

Face à ces défis, le 4e Plan national santé-environnement (PNSE4, 2021-2026) a constitué une étape décisive en structurant une action publique ambitieuse, concrète et ancrée dans les territoires, pour traduire en actes l'engagement de la France pour un environnement plus protecteur de la santé de toutes et tous.

Le bilan que nous présentons aujourd'hui témoigne des avancées accomplies pour réduire les expositions environnementales néfastes, renforcer la prévention et mobiliser à la fois l'État, les collectivités, les professionnels de santé, mais aussi les chercheurs et les citoyens. Quatre priorités ont guidé cette action : informer et former pour outiller les professionnels et les citoyens ; réduire les expositions aux facteurs de risques avérés (pollution de l'air, bruit, substances chimiques, etc.) ; démultiplier les actions locales en appui aux collectivités et améliorer la connaissance des liens entre environnement et santé, via des données robustes et partagées.



Monique Barbut, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature



Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

INTRODUCTION

Des avancées structurantes, des résultats tangibles

• **L'accès aux données environnementales est grandement facilité avec** le Green Data for Health (GD4H)**,** dispositif qui permet de recenser et de mieux rendre accessibles les données environnementales utiles à la santé environnementale. Concrètement, il met à disposition un catalogue permettant d'identifier les données existantes et faciliter leur réutilisation, notamment à des fins de recherche et d'aide à la décision publique. Le GD4H fédère des administrations opérateurs publics et organismes de recherche intervenant dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la donnée ainsi qu'une communauté de chercheurs, experts, producteurs et utilisateurs de données, soit près de 18 partenaires et plus de 500 acteurs. Avec 60 000 consultations du site internet depuis sa mise en ligne et le soutien à 13 projets de recherche, le GD4H contribue concrètement à la mise en œuvre et à l'éclairage des politiques publiques.

• **La formation des professionnels** s'est généralisée : le module Médecine et Santé Environnementale est désormais obligatoire dans 20 unités de formation et de recherche (UFR) de médecine sur 36. Les plateformes PREVENIR (12 sites) accompagnent quant à elles les couples confrontés à des troubles de la fertilité via des diagnostics environnementaux ciblés.

• **Les territoires se sont saisis des enjeux : la plateforme** « Territoire engagé pour mon environnement, ma santé », animée par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), recense près de 300 retours d'expériences. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a formé des milliers d'élus et d'agents locaux à l'urbanisme favorable à la santé (UFS). Les Expé URBA SanTé, menées par l'Ademe, ont démontré la faisabilité de cette approche dans des contextes urbains, périurbains et ruraux.

Et demain ?

Ces acquis précieux ont donné les fondations pour aller plus loin et franchir un nouveau cap : non plus seulement agir en réponse aux risques identifiés, mais se doter d'une **approche intégrée et stratégique** qui priorise et assemble les différentes politiques publiques qui contribuent à la santé environnementale, en anticipation des risques de demain.

Des risques prioritaires mieux maîtrisés

• **Qualité de l'air intérieur :** les campagnes de mesures dans presque 600 logements (CNL2) révèlent une baisse globale des polluants (COV, particules fines), mais ciblent également les efforts restants (radon, formaldéhyde).

• **Espèces à enjeux pour la santé humaine :** la lutte contre les moustiques vecteurs d'arboviroses (dengue, zika, chikungunya) et les chenilles processionnaires s'est renforcée.

• **Sites pollués :** une centaine de friches ont été réhabilitées, et des **valeurs repères sanitaires** ont été définies pour l'arsenic, le cadmium et le mercure. L'action publique est ainsi dotée d'outils de référence indispensables.

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans l'implication active et déterminante des parties prenantes. Ainsi **le Groupe Santé Environnement (GSE),** véritable Parlement de la santé-environnementale, a tenu dix réunions plénières sous les présidences successives des députées Elisabeth Toutut-Picard (2021-2023) et Anne-Cécile Violland (2024-2026). Dernièrement, le GSE a publié un avis portant sur la feuille de route environnement des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Ses **4 groupes de suivi** (Recherche et Données, Formation Information et Sensibilisation, Réduction des Risques, Une Seule Santé) ont également produit des recommandations opérationnelles. Enfin, **le Comité d'Animation des Territoires (CAT)** a quant à lui favorisé une appropriation locale des enjeux de santé-environnement, assurant le lien entre ambition nationale et réalités de terrain.



Les avancées permises grâce au PNSE4 et qui préparent la prochaine planification en santé environnementale

1. Des réalisations structurantes en matière d'accès aux données, de recherche et de formation des acteurs

Le Green Data for Health (GD4H) mobilise et valorise les données environnementales au service de la santé-environnement

Le Green Data for Health fédère une communauté d'acteurs français en santé-environnement et vise à faciliter la mise à disposition des données environnementales, ainsi que leur croisement avec les données de santé. Sa coordination, après avoir été portée par le ministère chargé de la transition écologique (Commissariat général au développement durable) est assurée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) depuis avril 2025. Le GD4H réunit désormais dix-huit partenaires en vue de mobiliser et valoriser les données environnementales au service de la santé-environnement. Le GD4H offre une plateforme numérique recensant plus de 250 ressources et donnant accès à des outils d'accompagnement ainsi qu'aux informations relatives aux activités du dispositif. Cette plateforme a été consultée plus de 60 000 fois depuis sa mise en ligne. Le GD4H anime une communauté nationale de la donnée en santé-environnement comptant plus de 500 acteurs, et accompagne actuellement, aux côtés de la Plateforme des données de santé (Health Data Hub), 13 projets de recherche visant à une meilleure connaissance des liens entre santé et environnement. [action 18]

Avec un financement à hauteur de 70 M€ sur cinq ans, le Programme et équipement prioritaire de recherche Maladies Infectieuses Emergentes (PEPR MIE), piloté par l'ANRS MIE, vise à prévenir et contrôler efficacement les maladies infectieuses émergentes et ré-émergentes aux niveaux individuel et collectif et à permettre une meilleure préparation au risque d'épidémie et/ou de crise sanitaire, autour de 3 axes thématiques : accélérer l'acquisition de connaissances sur les MIE, développer de nouveaux traitements, vaccins, et autres outils de prévention, de diagnostic et de surveillance des MIE , fournir des connaissances pour éclairer les politiques publiques et aider la société à faire face aux crises épidémiques. **Le PEPR PREZODE** (prévenir les risques d'émergences zoonotiques et de pandémies), piloté par l'IRD, le CIRAD et l'INRAE, est doté de 25 M€ sur cinq ans. Il a pour objectif de comprendre les déterminants qui influencent les émergences de maladies zoonotiques, afin de minimiser les risques d'exposition et de transmissions inter-espèces, et de prévenir les émergences de maladies zoonotiques à potentiel pandémique. Pour ces deux PEPR, plusieurs appels à projets de recherche ont été publiés, permettant de soutenir la recherche universitaire innovante en France. [action 19.1]

Santé publique France (SpF) conduit un programme national d'évaluation de l'impact de l'environnement sur la santé : le fardeau environnemental des maladies. Ces travaux s'appuient sur un indicateur global de santé : le DALY (Disability Adjusted Life Years ou Années de Vie Ajustées sur l'Incapacité – AVAI). Il permet de comparer et hiérarchiser les facteurs de risques environnementaux et professionnels selon leur impact sur la santé (en termes de mortalité et de morbidité), avec pour objectif d'orienter les politiques publiques et les stratégies de prévention en santé-environnement et santé-travail. Ainsi, 6 couples «maladie-facteur de risque» ont été identifiés, pour le déploiement de cette démarche d'évaluation du fardeau environnemental des maladies, qui a débuté pour les accidents vasculaires cérébraux et l'exposition à long terme aux particules fines présentes dans l'atmosphère (PM2,5). [action19.2]

Un ensemble de formations et d'actions de sensibilisation à destination des professionnels de santé, des décideurs et une information au grand public pour adopter les bons gestes contribuent à mieux faire connaitre les enjeux de santé-environnement et les leviers d'actions individuels ou collectifs.

Afin de renforcer les connaissances en santé-environnement des médecins, interlocuteurs de confiance et acteurs de prévention individuelle, **le module pédagogique multidisciplinaire «Médecine et Santé Environnementale» destiné aux étudiants de deuxième ou troisième année de médecine, a été ouvert à toutes les Unités de formation et de recherche (UFR) de médecine de France** à la rentrée universitaire 2023. Il est désormais obligatoire dans 20 des 36 UFR de médecine et plusieurs universités le proposent également aux étudiants d'autres filières (odontologie, maïeutique et pharmacie). [action 5.1]

Avec le soutien financier du ministère de la santé, le Collège National des Sages-Femmes de France a lancé «la Plateforme numérique en Santé Périnatale et Environnement» (PSPE). Cet outil permet aux professionnels intervenant sur la période périnatale de les guider dans leurs interventions de prévention en santé environnementale à destination des familles (prévention des expositions aux polluants, des accidents de la vie courante du nourrisson, etc...). [action 6.2]

La plateforme des 1000-premiers-jours.fr animée par SpF relaie des messages de prévention simples et des pratiques pour adopter les bons réflexes au quotidien et limiter son exposition, en fonction des étapes clés de la grossesse, de la naissance et des premiers mois de la vie. Cette plateforme a enregistré plus de 13 millions de visiteurs entre 2019 et 2026. [action 1.2]

Douze plateformes hospitalières **pluridisciplinaires PREVENIR (PREVention ENvIronnent Reproduction)** permettent la prise en charge, sous forme de consultations, de couples ayant des troubles de la fertilité ainsi que de femmes présentant des pathologies de grossesse (prématurité, malformations…). Un diagnostic environnemental est ainsi réalisé et des conseils de prévention ciblés sont délivrés. [action 6.1]

L'Institut One Health (IOH) **a été créé en 2023 avec pour objectif de devenir un institut de référence en matière de formation, d'expertise et de prise de décision sur l'approche "Une seule santé" en France et à l'international.** L'IOH est le fruit de la collaboration entre plusieurs établissements de formation (l'École des hautes études en santé publique (EHESP), l'École universitaire de recherche dédiée aux maladies infectieuses émergentes (EID Lyon), Agro Paris Tech, l'École nationale des services vétérinaires (ENSV-FVI)). Il délivre une offre de formation permettant l'appropriation concrète de l'approche « Une seule santé » par l'ensemble des professionnels et des décideurs, orientée vers la mise en pratique interdisciplinaire du concept. Les engagements de Lyon pour la santé du vivant et de la planète, issus du sommet « One Health », prévoient un mécanisme de coordination de la formation à l'approche « One Health » par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), avec un soutien de l'IOH. L'objectif est de renforcer, à toutes les échelles, les outils de formation et d'apprentissage existants et les capacités des professionnels des différents secteurs. [action 5.2]

2. Le PNSE4 a permis de renforcer les actions de prévention en santé-environnement dans les territoires, grâce à la création d'outils, au partage de bonnes pratiques, et à la formation des acteurs de terrain, en premier lieu des collectivités territoriales

Le Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) anime une communauté « Santé Environnement » de plus de 240 acteurs (collectivités, organismes publics, chercheurs, entreprises privées, etc.). **Des cafinaires « What health »** mettent en lumière la diversité des projets inspirants des collectivités en santé environnementale (40 cafinaires disponibles en replay) et **une plateforme collaborative** « Territoire Engagé pour ma santé, mon environnement » permet le partage de près de 300 retours d'expérience ou projets en santé environnement accompagné d'une cartographie des initiatives. La plateforme héberge également une sélection de plus de 200 ressources documentaires, quatre dossiers thématiques, des focus sur 15 thématiques de santé environnementale et un annuaire des acteurs de la santé environnement. [action 16.1]

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a développé un panel d'outils pour renforcer l'expertise des départements, des intercommunalités et des communes par la sensibilisation et la formation des élus et des agents des collectivités aux enjeux en matière de santé environnement et aux outils à leur disposition. Il propose une offre de formation permettant le développement des compétences métiers des professionnels et la diffusion d'une culture professionnelle santé environnement dans les différents métiers et secteurs (professionnels technique santé-environnement, professionnels de la petite enfance, ou encore de l'hygiène des locaux). Il a par ailleurs développé une offre de services dans le champ de l'urbanisme favorable à la santé et autour de l'approche Une Seule Santé. [action 16.2]

L'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) a poursuivi et amplifié la formation à la démarche d'urbanisme favorable à la santé **(UFS) avec la création d'un diplôme d'établissement « Santé publique et aménagement des territoires, urbanisme favorable à la santé »** (DE SPAT), en partenariat avec l'institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes (IAUR). Cette formation est destinée aux professionnels issus de différentes disciplines et secteurs de pratique : agences d'urbanisme, collectivités territoriales, bureaux d'études, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), afin qu'ils accompagnent les démarches UFS sur l'ensemble du territoire. L'EHESP contribue à la formation continue dans les territoires (Agence d'Urbanisme de Saint-Etienne, Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône Alpes, ARS La Réunion, CAUE 41, Eurométropole de Strasbourg, …) et participe à la diffusion de l'UFS auprès de dispositifs relais : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, etc. [action 17.2]

L'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (Ademe), en déployant les « Expé URBA SanTé **»** (2024 et 2026) a permis d'expérimenter plusieurs actions d'UFS dans divers contextes territoriaux et d'apporter des éclairages quant aux modalités de mise en œuvre de l'UFS, en contextes urbains, péri-urbains ou ruraux. [action 17.2]

Le PNSE4 a permis des avancées concrètes pour un environnement favorable à la santé

Zoonoses

Le réseau Sagir, qui est un dispositif national de surveillance épidémiologique dédié à la faune sauvage, a été élargi aux amphibiens (2022) et reptiles (2024), complétant ainsi la surveillance des oiseaux et mammifères terrestres.
Il a pour but de détecter précocement l'émergence de maladies qui peuvent affecter la conservation des espèces, la santé des animaux domestiques, la santé humaine, l'économie des filières agricoles ou qui peuvent indiquer la dégradation de la qualité de l'environnement. Des échanges de données informatisées sont mis en place depuis 2024 pour l'Influenza aviaire hautement pathogène et sont en cours de mise en place pour les analyses toxicologiques et les pestes porcines notamment, permettant l'alimentation en direct, par les laboratoires d'analyses, des bases de données (EPIFAUNE). [action 20.1]

Bruit

L'expérimentation des **radars sonores** avec 7 collectivités a permis de valider leur intérêt dans la lutte contre les comportements anormalement bruyants sur la route. Les travaux techniques et juridiques menés depuis 2022 permettent désormais aux collectivités qui le souhaitent d'envisager leur déploiement à brève échéance, sous réserve que le Parlement adopte les évolutions nécessaires du Code de la route. [action 15.4]

Le label Quiet lancé en mai 2024 a pour objectif de valoriser et promouvoir les actions ou les projets visant à améliorer ou à préserver l'environnement sonore. Plus de cent espaces ou temps calmes ont été labellisés. (une plage, un parc, des crèches, un service de néonatalogie, un commerce, une maison de repos et de convalescence). [action 15.3]

Ondes électromagnétiques

La première modélisation de l'exposition aux ondes électromagnétiques de téléphonie mobile sur la totalité du territoire national a été menée **par l'Agence nationale des fréquence (ANFR) et le Centre des sciences et techniques du bâtiment (CSTB),** dans le cadre d'un projet de recherche. Les résultats ont permis de réaliser une **carte du niveau de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques issues des stations de téléphonie mobile déployées en extérieur sur tout le territoire. Elle montre que, pour l'essentiel du territoire,** les niveaux simulés apparaissent très faibles par rapport aux valeurs limites d'exposition. Cette carte, unique en Europe, est accessible à tous sur le site cartoradio.fr**.** Sa mise à jour mensuelle conduit à actualiser plus de de 130 milliards de points de simulation. Cet outil, unique en Europe, apporte ainsi un éclairage pour mieux comprendre et surveiller l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. [action 8]

Espèces à enjeux pour la santé

La lutte contre les **espèces à enjeux pour la santé s'est structurée et renforcée.** Le périmètre du Centre national de référence de prévention et de lutte contre les espèces à enjeux a été élargi aux chenilles processionnaires du pin et du chêne. **Fredon France** a été désigné pour animer l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine, qui propose notamment des sites grand public dédiés aux ambroisies, aux chenilles et aux espèces végétales présentant un risque pour la santé humaine. Dans ce cadre, une communauté d'acteurs engagés dans la prévention et la lutte (plus de 7000 référents communaux ambroisie, plus de 200 référents chenilles) a été constituée. [action 11.3]

Un plan d'actions dédié aux arboviroses transmises par les moustiques permet de coordonner les actions de prévention. Plusieurs avancées dans la prévention et la lutte contre les arboviroses peuvent être citées : la vaccination contre le chikungunya inscrite au calendrier vaccinal, la mise à jour du guide relatif à la prévention des maladies vectorielles transmises par les moustiques à l'attention des collectivités territoriales, la définition d'une stratégie vaccinale à La Réunion et Mayotte pour faire face à l'épidémie de chikungunya par la Haute Autorité de Santé. [action 11.1]

FOCUS

Qualité de l'air intérieur (QAI)

MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES LOGEMENTS : la campagne nationale sur le logement (CNL2) (2020 et 2023) a porté sur 571 logements représentatifs du parc des logements français et a permis de mesurer 170 polluants. Ses résultats mettent en évidence une présence généralisée des polluants dans l'air intérieur mais également une amélioration globale de la qualité de l'air intérieur dans les logements français par rapport à l'étude précédente (2003-2005) avec une diminution des concentrations de nombreux polluants (composés organiques volatils, formaldéhyde, benzène et particules fines notamment), qui peut au moins en partie être attribuée aux évolutions réglementaires et à la réduction de certaines sources d'émissions. Malgré ces progrès, une proportion importante de logements présente encore des niveaux de particules fines (70 %), de radon (8 %), de formaldéhyde (6 %) ou de dioxyde d'azote (3 %) dépassant les seuils de référence fixés pour protéger la santé. [action 14.1]

MIEUX CONNAITRE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ENCEINTES FERROVIAIRES SOUTERRAINES (EFS) : la circulation du matériel roulant dans les EFS et leur maintenance génèrent des émissions de divers polluants dans l'air, notamment des particules métalliques. L'ensemble des opérateurs (RATP Dev, Keolis Rennes, Keolis Lille, RATP, RTM, SNCF et Tisséo) ont réalisé des mesures harmonisées de la qualité de l'air au sein des EFS : 62 mesures sur les quais et 37 mesures dans les rames, entre 2020 et 2025 [action 14.6]

MIEUX SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT UN PUBLIC SENSIBLE : 1 262 campagnes de mesure ont été réalisées entre janvier 2023 et mars 2026. [action 14.4]

MIEUX INFORMER LE GRAND PUBLIC SUR LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR : le nouveau diagnostic de performance énergétique prévoit depuis le 1er juillet 2021 une information sur la présence des systèmes d'aération et de ventilation dans les bâtiments existants et des recommandations d'entretien et de bon usage afin d'améliorer les conditions d'aération et de ventilation des logements. Ainsi, les plus de 16,7 millions de Diagnostic de Performance Energétique (DPE) réalisés depuis le 1er juillet 2021, à l'occasion d'une transaction (achat et location), contiennent cette information et ces recommandations sur la qualité de l'air intérieur. [action 14.5]

RÉDUIRE L'EXPOSITION EN CONTRÔLANT LE SYSTÈME DE VENTILATION DES BÂTIMENTS NEUFS : la ventilation est un déterminant majeur d'une bonne qualité de l'air dans les logements. Aussi, la réglementation environnementale des bâtiments 2020 (RE 2020) rend obligatoire la vérification par un opérateur qualifié, en fin de chantier, des systèmes de ventilation mécaniques dans les bâtiments d'habitation neufs afin de s'assurer du renouvellement adéquat de l'air intérieur ; ainsi 40 455 rapports de contrôle ont été réalisés (juin 2026). [action 14.3]

Nanomatériaux

Les actions nationales de contrôle par les ministères chargés de l'environnement et de la consommation sur **les nanomatériaux** chez les producteurs et dans les produits du quotidien ont notamment permis d'améliorer la connaissance sur l'utilisation des nanomatériaux et de régulariser des situations de non-conformité [action 13.4]

Une action nationale de contrôle a porté sur les produits solaires (filtres UV sous forme nano), le noir de carbone utilisé comme colorant, les biocides, les textiles revendiquant des propriétés biocides.

FOCUS

Biocides

Afin de mieux protéger la santé humaine, animale et des écosystèmes, **un usage raisonné des désinfectants a été promu auprès de différents publics à travers plusieurs outils :**

- « Mieux comprendre les perturbateurs endocriniens » : information destinée aux professionnels de santé pour leur permettre de dispenser des recommandations adaptées notamment sur l'usage des produits d'entretien et des produits biocides dont les désinfectants.
- Guide sur les pratiques d'entretien des locaux dans les Etablissements recevant du public (APPA) particulièrement destiné aux personnels exerçant au sein d'établissements recevant des publics en bas âge, proposant des informations visant à limiter les expositions aux substances chimiques dangereuses, au travers de recommandations portant sur les pratiques d'entretien de ces locaux.
- Guide de transition vers un ménage durable au domicile, accompagné de deux plaquettes illustrées synthétisant les recommandations du guide Hygiène de l'habitat et des locaux - Ministère de la Santé, de la Famille, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, destinées au grand public. [action 3.2]

Le nouveau certibiocide, dispositif national qui vise à former les professionnels amenés à utiliser, vendre ou acheter certains types de produits biocides destinés aux professionnels est entré en vigueur au 1er janvier 2024. En juin 2026, plus de 72 000 certificats ont été délivrés, dont 53 000 pour la catégorie des désinfectants. Les contenus de formation ont ainsi été revus pour assurer une utilisation durable et raisonnée de ces produits. [action 3.2]

L'information des professionnels de la santé animale (vétérinaires) et propriétaires d'animaux domestiques sur l'utilisation des produits biocides a été renforcée. Ainsi, 3 affiches et 3 brochures tout public ont été mises en ligne (site de QUALITEVET), aux côtés d'un guide des bonnes pratiques pour les vétérinaires et les personnels des établissements vétérinaires (8 fiches pratiques). Enfin, une vidéo de sensibilisation du public a été réalisée, pour pouvoir être relayée dans les salles d'attente des établissements de soins vétérinaires, des sites des organisations professionnelles vétérinaires, des écoles nationales vétérinaires. [action 4.1]

Sites et sols pollués

La présence de polluants dans les sols peut être source d'exposition pour les personnes présentes sur ou à proximité de ces sites. Pour renforcer la prévention des impacts sanitaires de ces situations, **un ensemble de recommandations sanitaires (du Haut Conseil de la Santé Publique et de la Haute Autorité de Santé) pour 3 polluants prioritaires (arsenic, cadmium, mercure)** définissent

- les mesures de prévention individuelles et collectives,
- des valeurs repères dans les sols pour guider l'action publique,
- les conditions et modalités d'un dépistage des populations qui résident sur ces sites.

101 friches polluées ont bénéficié d'une aide pour leur réhabilitation, permettant ensuite une utilisation ultérieure de ces sites dans des conditions ne présentant pas de risques inacceptables. [action 10]

Gouvernance du 4e Plan national santé environnement

Groupe Santé Environnement

PRÉSIDENTES

> Madame la députée Élisabeth Toutut-Picard : 2021 - 2023
> Madame la députée Anne-Cécile Violland : depuis 2024

Le Groupe Santé Environnement (GSE) est l'instance nationale chargée de suivre et d'orienter les actions du Plan national santé environnement (PNSE). Cette instance réunit, depuis 2009, des représentants des collèges de parties prenantes : État, parlementaires, collectivités territoriales, associations, organisations syndicales, entreprises, auxquels s'ajoutent des personnalités qualifiées et des professionnels du système de santé.

Le GSE peut être consulté lors de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du Plan national santé environnement et peut être saisi, pour avis, de toutes les questions relatives à la santé environnement relevant de son domaine de compétence. Il peut également examiner toute question relative à la santé environnement et proposer les mesures propres à prévenir les impacts de l'environnement sur la santé ou à en réduire les effets.

Au cours de la mandature du PNSE4 (2021 - 2026), **le GSE a été présidé par la députée Elisabeth Toutut-Picard (2021-2023) puis Anne-Cécile Violland (depuis 2024)** et s'est réuni à **10 reprises en séance plénière.**

Ses travaux ont permis d'adopter un règlement intérieur, une charte d'éthique et déontologie et une feuille de route.

Le bilan des travaux conduits dans le cadre de sa feuille de route s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 : Contribuer aux orientations et au suivi des politiques publiques relatives à la santé environnement en prenant en compte l'exposome, selon l'approche Une seule santé :

- **Présentation de différentes planifications, dans un stade d'avancement lié à leur actualité :** bilan à mi-parcours de la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE), Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), plan d'actions interministériel sur les PFAS, point d'avancement de la stratégie chlordécone.
- **Participation à l'organisation du sommet mondial «One Health» qui s'est tenu les 6 et 7 avril 2026 à Lyon :** la présidente GSE a animé la session ministérielle «Pour un environnement favorable aux santés», introduite par la ministre Monique Barbut.
- **Saisine du GSE** par la délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) pour se prononcer sur les enjeux clés et les engagements de la feuille de route environnement des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030 et **adoption d'un avis** comprenant des recommandations autour de différents enjeux associés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (nanomatériaux, plastique à usage unique, particules ultra fines, ondes électromagnétiques et approche Une seule santé).

AXE 2 : Valoriser les travaux du GSE et améliorer leur visibilité

- **Publication de deux rapports d'avancement** du PNSE4 : 2021-2022 et 2023-2024.
- **Animation de 4 groupes de suivi (GS) : GS Réduction des Risques (GS RIS), GS Formation Information Sensibilisation (GS FIS), GS Recherche et Données (GS REDO) et GS Une Seule Santé (GS USS).** Les co-présidents ont régulièrement rapporté de l'avancement des travaux de leur GS devant le GSE plénier mais également des recommandations produites par chacun de ces groupes.
- **Valorisation des travaux du GSE et du Comité d'animation des territoires (CAT**) lors du sommet mondial «One Health» au travers par exemple de la participation de la co-présidente du CAT à l'évènement dédié aux collectivités «Ensemble pour One Health dans les territoires».

AXE 3 : Assurer l'exemplarité dans la conduite des débats et de la concertation :

- **Adoption d'une charte d'éthique et de déontologie,** pour chacun de membres du GSE, qui doit adopter le principe de neutralité et le principe d'indépendance.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU GSE

Madame la députée Anne-Cécile Violland

Depuis la mise en place du Plan national santé-environnement, le «Groupe Santé Environnement» (GSE) s'est progressivement affirmé comme un espace essentiel de dialogue, d'expertise et de mobilisation collective autour d'un enjeu désormais incontournable : la santé de nos concitoyens ne peut être pensée indépendamment de leur environnement. Je souhaite tout d'abord saluer et remercier l'ensemble des membres du GSE pour leur engagement, leur expertise et leur capacité à faire vivre cette ambition collective. Je veux également souligner tout particulièrement le rôle des coprésidents, qui portent les travaux du groupe, favorisent le dialogue entre des acteurs aux horizons différents et contribuent à faire du GSE une instance reconnue et écoutée ainsi que des directions ministérielles qui nous accompagnent au quotidien. Je tiens toutefois à souligner que ce bilan met également en évidence le manque de moyens, voire l'absence totale de moyens dédiés, qui limite notre capacité à aller plus loin dans les travaux du groupe. Je remercie chaleureusement les directions centrales pour leur appui et leur engagement quotidien, mais cet accompagnement se heurte à ses propres limites, tant leurs missions sont nombreuses et leurs charges importantes. Cette situation ne facilite pas l'évolution des sujets de santé environnementale, alors même que la nécessité de mieux les prendre en compte dans les politiques publiques est aujourd'hui impérieuse. Le travail accompli par le GSE est aujourd'hui davantage reconnu, tant au niveau national que dans les territoires. Cette reconnaissance constitue un véritable encouragement à poursuivre et à amplifier notre action. La récente saisine du GSE pour émettre un avis par la Délégation Interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques marque à cet égard une étape importante. Elle témoigne de la confiance accordée à notre instance et de la place qu'elle a progressivement conquise dans l'élaboration et l'analyse des politiques publiques. Cette reconnaissance est le fruit d'un travail collectif et de la constance avec laquelle le GSE a défendu une approche décloisonnée de la santé environnementale.

Cette capacité à faire circuler les connaissances, à rapprocher les acteurs et à mettre les enjeux de santé environnementale à l'agenda constitue l'une des grandes forces du groupe. Si le suivi et l'évaluation du Plan national santé-environnement constituent une mission centrale du GSE, notre rôle ne saurait s'y limiter. Le groupe joue un rôle plus large : celui d'un lieu d'anticipation, d'alerte, de mise en cohérence et d'impulsion. Il permet de faire émerger des sujets, de croiser les expertises scientifiques et les réalités de terrain, d'identifier les enjeux émergents et de contribuer à diffuser une culture commune de la santé environnementale.

Ce travail, parfois moins visible que les productions directement rattachées au plan, est pourtant essentiel. Il «infuse» progressivement l'ensemble des politiques publiques et des pratiques des acteurs. Il contribue à faire évoluer les représentations : la qualité de l'air, de l'eau et des sols, l'exposition aux substances chimiques, le changement climatique, la biodiversité, l'aménagement du territoire ou encore les conditions de vie ne sont pas des sujets périphériques de santé. Ils en sont des déterminants fondamentaux. Les travaux conduits ou accompagnés par le GSE en sont l'illustration : réflexion sur les expositions environnementales, prise en compte des inégalités territoriales et sociales de santé, articulation entre santé humaine, santé animale et des écosystèmes, contribution aux politiques relatives à la qualité de l'air, aux perturbateurs endocriniens, à l'alimentation ou encore à l'adaptation au changement climatique. Autant de sujets sur lesquels le GSE a permis de rapprocher les expertises, de faire dialoguer les parties prenantes et de nourrir la décision publique. Précurseur, le GSE l'a été à l'échelle nationale.

En créant un groupe de suivi dédié à l'approche One Health, qui tant à expliquer l'interdépendance entre les santés humaine, animale et des écosystèmes, trouve désormais une résonance particulière dans notre pays. La France a engagé une dynamique importante sur ce sujet, notamment avec le One Health Summit. Nous pouvons nous en féliciter. Mais cette dynamique ne doit pas rester au stade des déclarations, des principes ou des expérimentations.

Nous devons désormais passer à l'action et c'est l'ambition que devra aussi prendre le GSE.

Le défi qui est devant nous est celui de la traduction concrète de One Health dans nos politiques publiques. Cela suppose de dépasser les silos administratifs et sectoriels et de construire des politiques interministérielles réellement structurantes, transverses, capables d'agir simultanément sur les déterminants environnementaux, sanitaires, agricoles, alimentaires, économiques et territoriaux. Le chemin parcouru est important.

La reconnaissance croissante du GSE montre que son utilité est pleinement identifiée. Nous devons considérer cette reconnaissance comme une responsabilité supplémentaire.

Cela nous oblige

Il nous faut continuer. Continuer à faire vivre le dialogue entre scientifiques, associations, collectivités, professionnels, administrations et représentants de la société civile. Continuer à porter une vision exigeante de la prévention. Continuer à faire émerger les sujets qui seront les enjeux de santé de demain. Et surtout, continuer à transformer les connaissances en décisions et les décisions en actions.

Le GSE a démontré sa capacité à contribuer à cette dynamique. Il nous appartient désormais de la consolider et de l'amplifier, afin que la santé environnementale et l'approche One Health deviennent pleinement des dimensions structurantes de l'action publique.

Comité d'Animation des Territoires

PRÉSIDENTS

> **Madame la députée Elisabeth Toutut-Picard - 2021-2023**
> **Madame Véronique Garnier, adjointe au Maire déléguée Une seule santé, Prévention des risques et Culture/ Associations culturelles à Croissy-sur-Seine**
> **Monsieur Richard Chemla, président de l'observatoire Environnement - Une seule santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - 2023 – 2026**

Le PNSE4 a porté la création d'un Comité d'animation des territoires (CAT), comité qui a pour objectif de renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les territoires, par une implication des collectivités territoriales en fonction de leurs compétences et de leurs leviers d'actions. Cette instance est composée d'associations nationales d'élus et de collectivités, d'associations de défense de l'environnement, de professionnels de santé humaine et animale, d'opérateurs et agences, et de représentants des Agences Régionales de Santé et de l'Etat.

Afin de créer de nouvelles synergies d'actions et fédérer un réseau d'acteurs solide, le CAT a souhaité, tout au long de son mandat, intégrer de nouveaux partenaires, en renforçant la présence d'associations nationales de collectivités avec l'arrivée de l'association des petites villes de France, Association des Maires de France, de l'association des villes universitaires de France, plus récemment d'AMARIS (association des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels), de l'Association des EcoMaires, mais aussi des collectivités territoriales permettant de représenter les différentes strates de territoire, et des acteurs de la santé (Institut National du Cancer). Le CAT anime désormais un collectif de «têtes de réseaux» à même de relayer efficacement auprès des collectivités les actions et orientations portées le GSE pour un impact dans les territoires.

En lien avec sa feuille de route, le CAT s'est révélé être un formidable lieu de dialogue et d'échanges, assurant ainsi l'animation à l'échelle nationale, le partage des informations et des pratiques, et le lien avec le PNSE4 et le GSE. Avec l'appui du Cerema, il a élaboré le livret à destination des élus et services des collectivités : «Agir pour un environnement favorable à la santé», inscrit dans la plateforme «Territoire Engagé pour mon environnement, ma santé». Le CAT a questionné la mobilisation de la donnée en santé-environnement par les collectivités territoriales, socle essentiel à l'élaboration des politiques publiques, alimentant ainsi les travaux du GD4H.

À travers ces outils, les auditions et sa newsletter, le CAT a permis de mieux outiller les collectivités et fédérer les acteurs pour une mise en œuvre opérationnelle des actions en santé environnement, par le partage des bonnes pratiques, des témoignages ou le relais d'actions, répondant ainsi à un objectif majeur de sa feuille de route. Le CAT s'est également attaché à promouvoir l'intégration des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques en matière de transition écologique.

Il a par ailleurs assuré le suivi de l'élaboration puis la mise en œuvre des différents Plans régionaux santé-environnement (PRSE) en réfléchissant avec les correspondants des PRSE à trouver des moyens permettant de mieux faire connaitre l'existence des PRSE aux collectivités territoriales et en mettant en avant toutes les actions sous l'approche Une seule santé. Le récent rapprochement avec la fédération des SCoT permettra de renforcer la prise en compte de la santé environnement / Une seule santé, dans les futurs schémas révisés avec des illustrations concrètes.

En 2025, le CAT a procédé à des interviews des associations de collectivités ou les représentants des collectivités territoriales participantes, dont la synthèse pourra sensibiliser le GSE aux difficultés rencontrées par les élus et les techniciens des collectivités pour impulser une politique publique en matière de santé environnement.

Le CAT s'est inscrit dans une dynamique transversale au sein de la gouvernance du GSE : en lien avec lle groupe de suivi Formation, Information, Sensibilisation, le CNFPT et l'EHESP afin de déterminer les modalités de formation, d'acculturation et de sensibilisation des élus et agents territoriaux sur les thématiques de la Santé Environnement et Une Seule Santé ; **en lien avec le groupe de suivi Une Seule Santé** afin de faire progresser la prise en compte de l'approche «Une seule santé» dans les territoires.

Enfin, le CAT a été parmi les co-organisateurs de l'évènement partenaire «Ensemble pour One health dans les territoires» du Sommet One health, afin de porter l'expérience et les actions des collectivités territoriales françaises et valoriser la gouvernance de la santé environnement en France, faisant de notre pays un des États européens les plus engagés.

Depuis 2021, le CAT s'est réuni à 12 reprises, il a mené 19 auditions et a publié 6 newsletters.

LE MOT DES CO-PRÉSIDENTS

Madame Véronique Garnier et Monsieur Richard Chemla

«Nous avons un regret, celui de n'avoir démarré notre mandat qu'en mai 2024, mais une grande satisfaction, celle d'avoir réussi à imprimer la «marque» CAT comme un formidable lieu d'échanges, de dialogues et de mobilisation, en apportant plus de clés aux acteurs des territoires pour s'engager ou mieux s'engager en matière de santé environnement et pour faire progresser l'approche Une seule santé. Ces 2,5 ans auront néanmoins été féconds tant dans la diversité des sujets abordés que dans la multiplication des acteurs qui ont contribué à faire progresser ce que doit être une politique publique locale en matière de santé environnement et d'intégrer la santé environnement dans les actions en lien avec la transition écologique ou l'adaptation au changement climatique.»

Groupe de suivi « Une Seule Santé » (GS USS)

PRÉSIDENTS

> Jean-Luc Angot, inspecteur général au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) - 2021-2025
> Sandrine Le Feur, agricultrice et députée de la 4e circonscription du Finistère - 2021-2025
> Jean-Pierre Orand, inspecteur général au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) - 2025-2026
Secrétariat : direction générale de l'alimentation

Animation du groupe

Soucieux de maintenir un équilibre constant et régulier entre les différentes composantes de l'approche « Une seule santé » et de demeurer un lieu d'échange et de dialogue entre tous les acteurs, le groupe de suivi « Une seule santé » a su :

> **s'inscrire** depuis sa création dans une dynamique d'échange et de dialogue avec ses membres caractérisé par une grande liberté d'expression et une structuration efficace ;

> **engager** une dynamique de groupes pour la conduite de travaux dans une visée opérationnelle de l'approche « Une seule santé » aux échelles nationale et territoriale ;

> **tisser** des liens avec les autres instances du PNSE4 et le GSE par une participation active des co-présidents à toutes les réunions et aux travaux menés en interne avec récemment une contribution du GS USS à la feuille de route environnement des JO 2030 dans le cadre de la consultation du GSE.

15 réunions plénières entre 2021 et 2026

90 membres représentant l'ensemble des secteurs de l'approche « Une seule santé »

20 interventions et auditions de chercheurs, acteurs territoriaux, experts, représentants des organisations internationales (OMS...) et des associations..., sur des sujets d'intérêt pour l'approche « Une seule santé »

8 lettres d'actualité sur les évènements « Une seule santé » diffusées aux membres de 2023 à 2025 pour les inviter à y participer

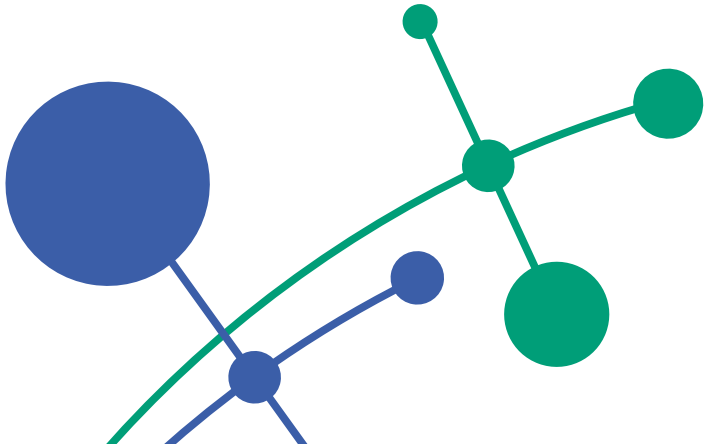
Actions suivies

Actions 4 : Informer les propriétaires d'animaux sur l'utilisation des produits biocides

Action 5.2 : Développer et mieux faire connaitre l'offre de formation « Une seule santé »

Action 11 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement

Action 20 : Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses



Une démarche de travail

Interdisciplinaire et intersectorielle visant à transformer le concept «Une seule santé» en réalité opérationnelle se traduisant par une méthode de travail interactive et collaborative, plébiscitée par les membres avec :

- **des consultations régulières** des membres sur des évènements récents (Sommet OH, feuille de route environnement JO 2030...) et sur le fonctionnement du GS USS et les suites du PNSE4 ;
- **la mise en place de sous-groupes de travail** pour conduire des travaux visant à décliner l'approche «Une seule santé» dans les politiques nationales et territoriales.

Deux sous-groupes ont finalisé des travaux afin de :

- Définir une méthodologie pour la construction d'indicateurs et la caractérisation de l'approche «Une seule santé»
- Lister, synthétiser et prioriser les recommandations en vue d'une déclinaison de l'approche «Une seule santé» à partir de travaux consacrés à cette thématique

Les deux sous-groupes de travail ayant finalisé leurs travaux ont permis de produire :

- **une méthodologie** pour la construction d'indicateurs «Une seule santé» donnant lieu à un rapport détaillé visant à réduire les impacts sur la santé de l'environnement et des espèces et
- **31 recommandations** dont 4 prioritaires :

> Œuvrer pour une politique publique globale dans le cadre d'une gouvernance transversale

> Développer un pilotage transversal «Une seule santé» à l'échelon local

> Promouvoir une agriculture et une alimentation intégrant une dynamique «Une seule santé»

> Promouvoir les démarches d'anticipation et d'innovation

Les recommandations prioritaires

1/ Promouvoir une vision élargie de l'approche «Une seule santé» fondée sur l'interdépendance des santés humaine, animale, végétale et des écosystèmes pour constituer le pivot de la nouvelle stratégie nationale santé-environnement et renforcer la territorialisation de l'approche.

2/ Développer les démarches fondées sur la prévention et l'évaluation des risques sanitaires à tous les niveaux et tendre vers une Task force sanitaire «Une seule santé» multidisciplinaire en cas de danger sanitaire.

3/ Renforcer la gouvernance «Une seule santé» avec la création d'un cadre institutionnel pérenne pour faciliter sa déclinaison opérationnelle dans les politiques publiques nationales et locales.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Pierre Orand

Le groupe de suivi «Une seule santé» a jeté des bases solides au cours du PNSE4 en créant une dynamique de travail interdisciplinaire et multisectorielle. Ce n'est plus un simple concept intellectuel mais une nécessité opérationnelle et une réalité tangible. Au cours de ces cinq années, le groupe de suivi a acquis une légitimité et a su produire des outils concrets et une réflexion méthodologique robuste. Le bilan des actions suivies pour le groupe est concret et structurant avec des livrables réels dans le domaine de la prévention, de la formation et de l'expertise. L'année 2026 a marqué un tournant avec le Sommet de Lyon où la France a porté au niveau international le concept «Une seule santé» et qui a réussi à déboucher sur des engagements internationaux.

Il convient de transformer l'essai par :

- *La poursuite de travaux avec notamment une ouverture aux enjeux socio-économiques ;*
- *Une meilleure territorialisation de l'approche ;*
- *Un suivi concret des recommandations dans les politiques publiques,*
- *Le maintien de la formation à l'approche ;*
- *La mise en place d'une institutionnalisation pérenne de la gouvernance «Une seule santé.*

Groupe de suivi Recherche et Données (GS REDO)

PRÉSIDENTS

> Robert Barouki, directeur de l'unité pharmacologie, toxicologie et signalisation cellulaire (Inserm)
> Pascal Sanders, directeur scientifique exposition et toxicologie des contaminants chimiques (Anses)
Secrétariat : Direction générale de la recherche et de l'innovation et Commissariat général au développement durable

Animation du groupe

14 réunions entre 2021 et 2026 (2 à 4 réunions / an)

Le groupe comporte une **cinquantaine de membres** issus d'établissements publics de recherche et de santé (Inserm, Anses, Santé Publique France, Ineris, Ademe, ...), d'associations de protection de l'environnement, d'acteurs économiques et de représentants de l'État. Le lien avec le GSE se fait via l'intervention régulière des co-présidents aux réunions et le relais des recommandations issues du groupe auprès du GSE. Par ailleurs les présidents du groupe participent régulièrement à des réunions des président(e)s des GS organisées par la présidente du GSE. Ces réunions préparent les réunions du GSE et sont un lieu d'échange et de discussions sur les thèmes environnement et santé.

Démarche de travail et principales réalisations

La démarche de travail a consisté à faire un point d'une part sur l'avancement des actions dévolues au groupe REDO, et d'autre part sur les actions de recherche en santé environnement (actualités de recherche, sujets particuliers d'intérêt) via des présentations, suivies de discussions collégiales sur les potentiels freins, pistes d'amélioration et futures actions à mener. Chaque année, un bilan des actions menées en réunion assorties de recommandations ont été adressés au GSE.

Les thématiques abordées ont porté notamment sur :

- l'état d'avancement des actions du plan : le GD4H, le PEPR sur les Maladies infectieuses émergentes (PEPR MIE), le PEPR Prezode, les freins dans la mise en œuvre du PEPR exposome, les travaux sur l'évaluation de l'impact global de l'environnement sur la santé (couples maladie/facteur de risque) ;
- la recherche interventionnelle en Santé environnementale, et l'importance de la prise en compte des inégalités sociales de santé ;
- la recherche participative, au plus près des citoyens ;
- l'importance de la surveillance environnementale (air sols, eaux, écosystèmes) et sanitaire (biosurveillance, construction d'indicateurs pour la surveillance sanitaire) ;
- le partage de connaissances autour d'actualités de recherche : micro- et nanoplastiques, cadmium, pesticides, recommandations scientifiques issues du sommet One Health, ...

Actions suivies

Action 18 : Créer un espace commun de partage de données environnementales pour la santé, le Green Data for Health

Action 19 : Structurer et renforcer la recherche sur l'exposome et mieux connaître les maladies liées aux atteintes à l'environnement» avec l'action 19.1 «Mettre en place deux programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) : PEPR exposome et PEPR pathogènes émergents / zoonoses dans une démarche «Une seule santé»» et l'action 19.2 «Mieux connaître le poids des maladies liées à l'environnement»

Les recommandations prioritaires

1/ Soutenir massivement la recherche sur l'exposome :

- Promouvoir la mise en place d'une démarche exposome structurée et coordonnée au niveau national, afin d'occuper une position de premier plan dans les initiatives européennes déjà existantes (EIRENE, IHEN, EHEN, PARC…) et celles à venir.
- Appliquer une approche systémique combinant recherche fondamentale (comprendre les déterminants), recherche interventionnelle (tester des solutions) et participation citoyenne (co-construire les politiques publiques).

Cette recherche pourrait être mise en œuvre via des programmes de type PEPR ou PNR à développer par les agences de programme concernées.

2/ Prioriser une recherche durable sur la prévention et la réduction des inégalités :

- **Le futur PEPR PrevAction devrait à terme** mener à une structuration pérenne de la recherche en prévention dans le domaine de la santé environnementale.

3/ Renforcer les infrastructures de recherche et de données dans le champ environnement-santé en intégrant une approche «Une seule santé» :

- Développer les infrastructures analytiques, telles que France Exposome, pour améliorer la détection et la quantification de contaminants dans les milieux et les matrices humaines et animales ;
- Continuer les efforts de production de données sur les thématiques peu étudiées comme la qualité des environnements intérieurs et renforcer considérablement le GD4H, notamment en moyens humains, afin d'augmenter ses capacités à croiser des données environnementales et sanitaires, en améliorant l'interopérabilité entre ces données.

4/ Renforcer la recherche sur certaines thématiques :

- Les effets de la biodiversité et du changement climatique sur les santés ;
- Les liens entre expositions environnementales et maladies chroniques dont les cancers ;
- Les impacts sur la santé humaine des nanomatériaux et des micro- et nanoplastiques.

5/ Articuler les priorités de recherche au niveau national avec celles définies au niveau européen et international

- Harmoniser les priorités de recherche au niveau national à travers les programmes portés par les agences (PNR-EST, appels à projets ANR …) et les faire connaitre auprès des instances européennes et internationales de recherche ;
- Promouvoir les travaux nationaux en cours et en projet (grandes cohortes, infrastructures de recherche…) auprès de ces instances.

LE MOT DES PRÉSIDENTS

Messieurs Robert Barouki et Pascal Sanders

«Les travaux du groupe mettent en avant la nécessité d'engager, au niveau national, un certain nombre de travaux de recherche prioritaires, et de renforcer les dispositifs existants. C'est à cette condition que la France pourra tenir son rang dans les programmes européens existants, et contribuer à ceux qui se préparent. Depuis fin 2021, le groupe a maintenu un dialogue régulier entre recherche, expertise et décision publique, et accompagné la montée en puissance de grands programmes de recherche, associant la société civile à leurs réflexions. Cette dynamique doit se poursuivre, afin que les connaissances produites débouchent concrètement sur des mesures de prévention et supportent les décisions publiques en santé environnement.»

Groupe de suivi Réduction des risques (GS RIS)

PRÉSIDENTES

> Sylvie Gillet, experte santé environnementale et économie, administratrice d'AVICENN
> Ginette Vastel, vice-présidente de France nature environnement (FNE)
Secrétariat : Direction Générale de la Prévention des Risques

Animation du groupe

13 réunions entre 2021 et 2026, le GS RIS s'est réuni entre 2 et 4 fois par an

4 sous-groupes de travail : Sols, Nanomatériaux, Ondes et Qualité de l'air intérieur afin de produire des recommandations destinées à éclairer l'action publique et créer du consensus entre les membres.

25 auditions conduites par le Groupe de suivi afin de nourrir les réflexions du groupe et des sous-groupes : chercheurs, experts des différents domaines, représentants associatifs.

Plus de 80 membres du groupe de suivi et des sous-groupes, représentant l'ensemble des parties prenantes du GSE auxquels des experts des thématiques étudiées au sein des sous-groupes ont été associés : représentants des associations de protection de l'environnement, des acteurs économiques, de l'Etat, des Etablissements publics, des élus, personnalités qualifiées ...

Le GS RIS a participé activement à l'élaboration de l'avis du GSE sur la Feuille de route Environnement des JOP 2030.

Actions suivies

Action 8 : Maitriser l'exposition aux ondes électromagnétiques et améliorer la connaissance des impacts sanitaires

Action 9 : Réduire les nuisances liées à la lumière artificielle pour la santé et l'environnement

Action 10 : Prévenir et agir dans les territoires concernés par la pollution des sols

Action 11 : Prévenir les impacts sanitaires des espèces nuisibles par des méthodes compatibles avec la préservation de l'environnement.

Action 12 : Mieux comprendre et prévenir les cas de légionellose

Acton 13 : Mieux gérer les risques sanitaires environnementaux des nanomatériaux

Action 14 : Améliorer la qualité de l'air intérieur au-delà des actions à la source sur les produits ménagers et les biocides

Action 15 : Réduire l'exposition au bruit

Démarche de travail et principales réalisations

La démarche de travail a été collaborative, interdisciplinaire. En lien avec le mandat donné au groupe, elle a consisté à :

- Assurer le suivi des actions dont il était en charge, par des auditions régulières des pilotes de ces actions afin de suivre l'avancement des actions.
- Approfondir des thématiques prioritaires (sols, nanomatériaux, ondes, qualité de l'air intérieur) au travers de la création de 4 sous-groupes de travail. Les groupes de travail ont produit des recommandations, conçues avec le plus d'ambition possible, avec des visées opérationnelles et en mettant autour de la table les diverses parties prenantes. Les recommandations ont été présentées au Groupe Santé Environnement.
- Associer les membres du GS RIS à la production de l'avis du GSE sur la Feuille de route Environnement des JOP 2030, ou autour de grands événements internationaux (COP 15 Biodiversité, Sommet one Health, Congrès IUCN...).

Les recommandations prioritaires

1/ Renforcer une approche systémique des risques, en évitant de traiter isolément les substances ou thématiques, afin de mieux appréhender leurs interactions et leurs effets cumulés.

2/ Soutenir la production de connaissances scientifiques permettant de documenter l'occurrence des cancers liés à la dégradation de l'environnement, et soutenir les travaux de prévention.

3/ Encourager les membres du GSE à s'assurer que leur participation engage pleinement le mandat de leur organisation, notamment en veillant, côté secrétariat, à la transmission suffisamment tôt des documents nécessitant une prise de position formelle.

LE MOT DES PRÉSIDENTES

Mesdames Sylvie Gillet et Ginette Vastel

« Les présidentes souhaitent saluer l'engagement constant des membres du GS Risques, qu'ils proviennent des associations environnementales, des agences et services de l'État ou des fédérations économiques, dont la contribution assidue a été déterminante pour l'avancement des travaux. Elles regrettent toutefois les périodes de vacance de la présidence, qui ont parfois complexifié la lisibilité et la continuité des actions du GSE. Elles formulent enfin le souhait que le GSE puisse, à l'avenir, renforcer l'articulation entre la portée institutionnelle de ses recommandations, sa déclinaison dans les ARS et la souplesse opérationnelle qui fait sa force. »

Groupe de suivi Formation, Information Sensibilisation (GS FIS)

PRÉSIDENTES

> Pr Virginie Migeot, cheffe du service santé publique du CHU de Rennes et de Poitiers
> Françoise Schaetzel, élue de la métropole de Strasbourg - 2021- 2024
Secrétariat : Direction Générale de la Santé

Animation du groupe

Le Groupe de suivi s'est réuni à 10 reprises

60 membres représentant les parties prenantes du GSE dont plusieurs représentants des professionnels de santé, le collège de la médecine générale, mais également des représentants de l'enseignement supérieur (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), université de Lille, université Clermont-Auvergne, EHESP), de la formation des collectivités (CNFPT).

16 auditions menées avec une diversité d'acteurs permettant d'aborder les actions de formation menées pour le public cibles identifié par le GS FIS :

- audition des acteurs de la formation professionnelle notamment des professionnels de santé ;
- audition d'associations déployant des programmes de formation à destination des enfants et des jeunes ;
- audition d'acteurs de la formation destinées aux collectivités (élus et agents) ;
- audition d'associations déployant des actions de formation auprès des femmes enceintes ou aux couples en âge de procréer.

Actions suivies

Action 1 : Connaitre l'état de son environnement et des bonnes pratiques à adopter

Action 2 : Identifier les substances dangereuses pour la santé et l'environnement dans les objets du quotidien

Action 3 : Être mieux informé sur la bonne utilisation des produits ménagers et leur impact sur la santé et l'environnement

Action 5 : Approfondir les connaissances des professionnels sur les liens entre l'environnement et la santé

Action 6 : Se renseigner sur les liens entre l'environnement et la santé

Action 7 : informer et sensibiliser les jeunes à la santé-environnement

Action 16 : Créer une plateforme collaborative pour les collectivités et renforcer l'expertise des territoires pour réduire les inégalités territoriales et sociales en santé-environnement

Action 17 : Renforcer la sensibilisation des urbanistes et aménageurs des territoires pour mieux prendre en compte la santé-environnement.

Démarche de travail et principales réalisations

La démarche du GS a consisté à suivre l'avancement des 7 actions du PNSE4 dont le GS FIS était responsable et à conduire des auditions en lien avec des sujets d'intérêt pour le mandat du groupe. Il s'est appuyé sur des réunions thématiques par population cible :

- les professionnels, notamment de santé
- les enfants, les jeunes
- les élus locaux et agents des collectivités territoriales
- les femmes en âge de procréer, les femmes enceintes, les parents

Les travaux du GS FIS ont fait l'objet des présentations régulières devant le GSE plénier.

Les recommandations prioritaires

1/ Face au constat de la richesse des actions déployées dans les territoires, favoriser l'identification, le déploiement d'actions ayant fait leur preuve sur le terrain

2/ Renforcer la formation des élus et des professionnels (santé, urbanisme, architecture) à la santé-environnement

3/ Mettre en avant l'urbanisme favorable à la santé comme levier de prise en compte des enjeux de santé-environnement

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Professeur Virginie Migeot

« La formation en santé environnementale des professionnels de santé est essentielle pour intégrer l'impact environnemental sur la santé et adapter les pratiques de soins des professionnels de santé. La nouvelle stratégie nationale devra mettre en place des référentiels de formation à l'échelle nationale, couvrant les enjeux de santé-environnement, les facteurs de risques mais aussi les facteurs favorables présents dans l'environnement, développer une offre de formation opérationnelle pour les professionnels de premier recours, élargir la formation aux concepts de « Une seule santé » et convergente avec la transition écologique du système de soins, afin de promouvoir des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement.

S'agissant d'information et sensibilisation, les programmes et actions de la prochaine stratégie nationale devront intégrer les principes de la littératie en santé environnementale pour les professionnels de santé et les acteurs des territoires, cibler les populations les plus éloignées de la prévention, en appliquant une logique d'universalisme proportionné, et identifier les différents niveaux d'intervention pour éviter de renforcer les inégalités sociales et territoriales de santé.

Cette prochaine stratégie nationale devra s'appuyer sur une approche interministérielle et collaborative, associant tous les acteurs concernés pour une mise en œuvre efficace et convergente. »